

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 5 MARS 2018

L'an deux mille dix huit le lundi 5 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SUR CHALARONNE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 27 février 2018, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. QUIBLIER-SARBACH - M. MONTRADE - Mme LEVERT -
Mme BIAJOUX - Mme RAVOUX - Mme FETTET-RICHONNIER - M. MORRIER -
Mme BLENET - Mme SOUPE - M. MORIN - M. MARTINON - Mme BROCHARD -
M. CURNILLON - Mme LOMBARD - M.FORAY - Mme BERRY - Mme JOYOT -
M. RENOUD-GRAPPIN - M. RASSION - M. LEGRAS

Ont donné un Pouvoir :

M. PERREAULT représenté par M. QUIBLIER-SARBACH
Mme BAS-DESFARGES représentée par M. MORRIER
M. JACQUARD représenté par Mme RAVOUX
Mme MOREAU représentée par Mme LEVERT
M. COILLARD représenté par Mme FETTET-RICHONNIER
Mme PAGET représentée par Mme BIAJOUX

Madame Lucette LEVERT est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à :

- Mme NOUGUIER, Inspectrice Divisionnaire, nouvelle trésorière à Châtillon-sur-Chalaronne. Monsieur le Maire lui donne la parole :
« Je suis trésorière à Châtillon-sur-Chalaronne depuis le 1^{er} septembre 2017. C'est un poste qui a connu de grands changements depuis ces derniers temps puisque au 1^{er} janvier la trésorerie de Châtillon a fusionné avec la trésorerie de Villars les Dombes. Nous avons accueillis treize communes du canton mais nous ne gérons plus la partie impôts. Nous sommes une équipe de 7 personnes aux services des collectivités locales, nous gérons 167 budgets et 37 communes ».
- Mme Marine MONDOT, nouvelle directrice d'Aquadombes. Monsieur le Maire lui donne la parole :

« J'espère continuer sur cette belle lancée qu'à mis en place Marine KAISER, donc beaucoup de projets cette année. Continuer un accueil plus que performant et essayer de développer encore le centre pour proposer toujours plus ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 janvier 2018.

Monsieur le Maire rappelle que les séances du conseil municipal sont enregistrées sur bandes et qu'elles sont consultables sur demande.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à la démission de Mme Isabelle MEGARD le 1^{er} février 2018, il a été proposé à Mme Stéphanie MISCORIA de prendre le poste mais cette dernière a décliné et c'est M. Jackie LEGRAS suivant de liste, qui a accepté de devenir conseiller municipal,

Le conseil municipal prend donc acte :

- de la démission de Mme Isabelle MEGARD,
- de l'installation de M. Jackie LEGRAS en qualité de conseiller au sein du conseil municipal et a confirmé conserver sa participation aux mêmes commissions.

RAPPORT N° 1 : Comptes administratifs de l'exercice 2017 / budget général et budgets annexes / approbation

Budget général de la commune

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH pour la présentation du compte administratif 2017 du budget général, lequel indique qu'en section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 7 319 539,46 €uros, y compris les opérations d'ordre.

Les principales dépenses concernent :

- les charges à caractère général : 2 687 258,49 €uros
- les charges salariales : 2 555 794,81 €uros
- les atténuations de produits : 1 942,00 €uros
- les charges de gestion courante : 918 810,45 €uros
- les charges financières (intérêts des emprunts) : 411 951,24 €uros
- les charges exceptionnelles : 132 009,51 €uros

M. QUIBLIER-SARBACH revient sur les charges à caractère général et précise que le chapitre 62 comprend les honoraires de Maître BLEIN pour le procès CITELUM pour un montant de 285 000 € plus la somme de 326 000 € que la commune a été condamnée à verser à CITELUM.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2017 se sont élevées à 8 939 169,31 €uros (y compris l'excédent de fonctionnement s'élevant à 161 087,16 €).

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 5 321 043,03 €uros (y compris le déficit d'investissement s'élevant à 604 794,00 €uros) et les recettes à 4 380 479,05 €uros.

Pour les dépenses d'investissement il s'agit principalement des opérations suivantes :

- Travaux et matériel de sécurité
- Illuminations
- Véhicule + matériel Voirie Espaces Verts
- Eclairage public

- Programme voirie
- Travaux et matériel Gymnases
- Office du tourisme
- Informatique
- Travaux crèche

Les principales recettes d'investissement concernent :

- Subventions reçues : 13 873,50 Euros
- Taxes d'aménagement : 137 725,18 Euros

Les restes à réaliser au 31/12/2017 s'élèvent à 777 645,65 Euros en dépenses et 350 234,00 Euros en recettes.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 1 619 629,85 Euros
- un déficit en section d'investissement de 940 563,98 Euros.

A l'issue de la présentation, Monsieur le Maire ouvre le débat et cède la parole à M.RENOUD-GRAPPIN :

« J'avais effectivement noté l'augmentation du chapitre 62 et M. QUIBLIER a apporté les explications. J'ai également noté que les frais de télécommunications ne diminuent pas mais qu'elle est l'explication technique sur ce chiffre de 47 000 € ?

Concernant les cessions de l'actif, elles s'élèvent à environ 309 000 € mais pouvez-vous me préciser de quel tènement il s'agit ?

L'exercice 2017 est engoncé par le poids de la dette, un peu castratrice. Dans le document de synthèse, il est annoncé un excédent d'exploitation de 1 619 000 €. Avec un déficit d'investissement de 940 000 € et des restes à réaliser de 411 000 €, le solde positif final à reporter sur 2018 sera de 251 000 €. Sans les recettes immobilières, le budget serait en déséquilibre. Cette situation n'est pas très saine et ne pourra pas perdurer ».

M.QUIBLIER-SARBACH répond :

« Le poste frais de télécommunications est suivi de très près par Mme DOIDY qui nous interpelle à chaque fois qu'il y a des dépassements ».

Monsieur le Maire précise que les bâtiments sont de plus en plus équipés au niveau de la télé relève avec mise en place de caméra de surveillance et connexion internet ce qui demande des frais d'abonnements supplémentaires. Il faut également préciser que les agents possèdent un téléphone portable pour permettre de les joindre plus facilement.

M.QUIBLIER-SARBACH intervient :

« Cela fait la dixième année que je me trouve devant cette table. Je présente ce soir le 11^{ème} budget et je pense que la commune est saine. Nous avons des emprunts qui ne sont pas toxiques et qui à ce jour à la fin de l'année 2018 représenteront environ 13 millions. Je rappelle que lorsque je me suis retrouvé pour la première fois devant cette table il y a 10 ans vous aviez annoncé au mois de janvier qu'on était faiblement endetté mais on a eu à payer tout ce que vous aviez fait ou lancé et que nous avons poursuivi pour un montant de 13 millions. Nous n'allons pas critiquer d'ailleurs je vous le dis tout de suite, mais nous avons développé maintenant depuis 10 ans, avec notre ancien maire Yves CLAYETTE, et ensuite avec son successeur Patrick MATHIAS, d'autres réalisations. Vous étiez contre la piscine ce qui pouvait se défendre et se comprendre. Je pense que pour une commune comme Châtillon, les habitants peuvent s'enorgueillir d'avoir à peu près toutes les infrastructures à leur disposition. Alors effectivement, on a un centre nautique et des associations qui bénéficient de

bâtiments importants pour leur permettre d'exercer leurs activités. Je ne pense pas qu'il faut uniquement mettre dans votre cheval de bataille le centre nautique avec sa DSP. Je vous rappelle que l'on a peut être gagné un procès mais pendant encore quelques années on a un remboursement au niveau de CITELUM qui sera la même somme qu'on rembourse pour la DSP de la piscine. Nous avons développé notre parc économique de façon extraordinaire (entreprises GALLET, SOLVAY...) mais il y a une loi qui s'appelle NOTRe et qui n'a pas été faite par nous. Ce qui fait qu'avec malheureusement le transfert de charges, c'est la communauté de communes qui en bénéficie. Il y a encore le fait que depuis huit ans, on a perdu avec le désengagement de l'état un million d'euros. Je sais aussi que vous n'arrêtez pas de nous dire que nous ne sommes pas visionnaires mais je serais ravi d'entendre de votre part ce que vous auriez investi à notre place. Il n'y a jamais eu de propositions autres. En 10 ans, la taxe d'habitation n'a pas augmenté. Maintenant le but est bien évidemment de diminuer notre dette et si éventuellement il se passait quelque chose, nous serions en capacité d'investir».

M. le Maire remercie M. QUIBLIER-SARBACH et apporte les précisions suivantes :

« Le terrain vendu est celui d'Intermarché. Concernant les investissements il y a eu le centre social qui a été mis en place au fil des 10 ans et qui est maintenant devenu très important puisqu'il est envié par la communauté de communes. C'est plus de 350 000 euros qui sont versés par la commune de Châtillon. Je pense qu'il s'agit d'un vrai service qu'on amène à la population. C'est aussi le cinéma qui depuis 2009 n'a pas vu ses tarifs augmenter. Il y a des choix qui ont été fait volontairement afin d'aider les habitants de Châtillon et du territoire. Il s'agissait de choix politique que nous assumons. Ce dernier est de continuer à faire évoluer Châtillon dans le terme « il fait bon vivre à Châtillon ». Je souhaite que cela dure et on fera tout pour cela ».

Monsieur le Maire donne la parole à M. RENOUD-GRAPPIN :

« Je voulais vous remercier de m'avoir répondu sans passion ce que j'apprécie et vous demander de nous autoriser à avoir des visions quelquefois un peu différentes des vôtres et nous les exprimons, Merci ».

Monsieur QUIBLIER-SARBACH répond que le but est quand même de travailler ensemble.

Au moment du vote, Monsieur le Maire quitte la salle et M. QUIBLIER-SARBACH propose d'approuver le compte administratif 2017 du budget général, ce qui est fait à l'unanimité des votants.

Budget annexe de l'assainissement :

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH pour la présentation du compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement, lequel indique qu'en section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2017 se sont élevées à la somme de 295 374,65 €uros et les recettes à la somme de 413 716,94 €uros (non compris l'excédent de fonctionnement 2016 s'élevant à 215 000,70 €uros).

Les principales dépenses concernent :

- les charges à caractère général : 96 248,01 €uros
- les charges de personnel : 50 789,45 €uros
- les charges financières : 13 445,47 €uros.

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2017 se sont élevées à la somme de 403 228,09 € et les recettes à la somme de 625 290,09 € (non compris l'excédent d'investissement 2016 s'élevant à 215 199,82 €).

Les restes à réaliser au 31 décembre 2017 s'élèvent à 431 949,40 € en dépenses.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 fait apparaître :

- un excédent en section d'exploitation de 333 342,99 €
- un excédent en section d'investissement de 437 261,82 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la loi NOTRe, en 2020 la compétence assainissement sera communautaire. Un report pouvait être envisagé mais cela n'est pas possible puisque la Communauté de Communes a déjà la compétence de manière partielle du SPANC (assainissement non collectif).

M. QUIBLIER-SARBACH précise que c'est la raison pour laquelle des travaux importants de changement de canalisations d'eau et d'assainissement sont fait chaque année.

M. RENOUD-GRAPPIN demande quels sont les contours importants des transferts de compétences ? S'agit-il du transfert de la compétence assainissement dans sa globalité ou uniquement les eaux usées ?

Monsieur le Maire répond :

« Il faudrait pour cela que la commune soit complètement en séparatif. A ce jour, un cabinet d'audit mandaté par la communauté de communes fait le point avec toutes les communes pour voir le fonctionnement et établir un premier bilan. Il faut savoir que par la suite une partie du budget général de la commune devra être reversé au budget d'assainissement de la Communauté de Communes. C'est pourquoi il est impératif de définir le volume du réseau séparatif ».

M. QUIBLIER-SARBACH précise qu'une nouvelle fois on va alourdir le budget général. La participation sera de 10 à 15% du budget général.

Monsieur le Maire confirme que le calcul sera effectivement fait à partir de la qualité du réseau de canalisations. Plus le réseau est en mauvais état, plus la participation sera importante. Laissons faire l'étude qui sera rendue fin 2018 ou début 2019.

Au moment du vote, Monsieur le Maire quitte la salle et M. QUIBLIER-SARBACH propose d'approuver le compte administratif 2017 du budget assainissement, ce qui est fait à l'unanimité des votants.

Budget annexe de l'eau

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH pour la présentation du compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau, lequel indique qu'en section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2017 se sont élevées à la somme de 76 425,81 € et les recettes à la somme de 211 329,55 € (non compris l'excédent de fonctionnement 2016 s'élevant à 392 560,46 €).

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2017 se sont élevées à la somme de 430 939,16 Euros et les recettes à la somme de 427 026,54 Euros (non compris l'excédent d'investissement 2016 s'élevant à 110 664,02 Euros).

Les restes à réaliser au 31 décembre 2017 s'élèvent à 156 405,31 Euros en dépenses et 26 100,00 Euros en recettes.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 fait apparaître :

- un excédent en section d'exploitation de 527 464,20 Euros
- un excédent en section d'investissement de 106 751,40 Euros.

Au moment du vote, Monsieur le Maire quitte la salle et M. QUIBLIER-SARBACH propose d'approuver le compte administratif 2017 du budget eau, ce qui est fait à l'unanimité des votants.

Budget annexe du camping

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH pour la présentation du compte administratif 2017 du budget annexe du camping, lequel indique qu'en section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2017 se sont élevées à la somme de 104 152,43 Euros et les recettes à la somme de 125 876,07 Euros (non compris l'excédent de fonctionnement 2016 s'élevant à 408,50 Euros).

Les principales dépenses concernent :

- les charges à caractère général : 39 211,38 Euros.
- les charges de personnel : 50 202,19 Euros.
- les charges financières : 1 441,93 Euros.

En section d'investissement :

- les dépenses de l'exercice 2017 se sont élevées à la somme de 11 191,46 Euros.
- les recettes se sont élevées à la somme de 10 568,69 (non compris l'excédent d'investissement s'élevant à 6 455,93 Euros)

Les restes à réaliser au 31 décembre 2017 s'élèvent à 10 055,99 Euros en dépenses.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 22 132,17 Euros
- un excédent en section d'investissement de 5 833,16 Euros.

Au moment du vote, Monsieur le Maire quitte la salle et M. QUIBLIER-SARBACH propose d'approuver le compte administratif 2017 du budget camping, ce qui est fait à l'unanimité des votants.

RAPPORT N° 2 : Compte de gestion 2017 / budget général et budget annexes / approbation

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH lequel indique qu'après avoir vérifié que le receveur avait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, je vous propose d'approuver les comptes de gestion du receveur de Châtillon-sur-Chalaronne, au titre de l'exercice 2017, pour le budget de la Commune et les budgets annexes Eau, Assainissement et Camping.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2017 à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 : Affectation du résultat / budget général et budgets annexes / approbation

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH :

Affectation du résultat 2017 Budget Principal de la Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement Report exercice N-1	7 319 539,46	8 778 082,15 161 087,16	1 619 629,85
Section d'Investissement Report exercice N-1	4 716 249,03 604 794,00	4 380 479,05	- 940 563,98
Restes à réaliser à reporter en N+1	777 645,65	350 234,00	- 427 411,65

Décide d'affecter le résultat comme suit :

L'excédent de la section de fonctionnement soit un montant de 1 619 629,85 Euros est affecté au compte 1068 pour un montant de 1 367 975,63 Euros et au compte 002 pour un montant de 251 654,22 Euros.

Affectation du résultat 2017 Budget Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation Report exercice	295 374,65	413 716,94 215 000,70	333 342,99
Section d'Investissement Report exercice N-1	403 228,09	625 290,09 215 199,82	437 261,82
Restes à réaliser à reporter en N+1	431 949,40	/	- 431 949,40

Décide d'affecter le résultat comme suit :

L'excédent de fonctionnement soit 333 342,99 Euros est affecté au compte 002.

Affectation du résultat 2017 Budget de l'Eau

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation Report exercice N-1	76 425,81	211 329,55 392 560,46	527 464,20
Section d'Investissement Report exercice N-1	430 939,16	427 026,54 110 664,02	106 751,40
Restes à réaliser à reporter en N+1	156 405,31	26 100,00	- 130 305,31

Décide d'affecter le résultat comme suit :

L'excédent de fonctionnement soit 527 464,20 € est affecté au compte 1068 pour un montant de 23 553,91 € et au compte 002 pour un montant de 503 910,29 €.

Affectation du résultat 2017 Budget Camping

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	104 152,43	125 876,07	22 132,17
Report exercice N-1		408,53	
Section d'Investissement	11 191,46	10 568,69	5 833,16
Report exercice N-1		6 455,93	
Restes à réaliser à reporter en N+1	10 055,99	/	- 10 055,99

Décide d'affecter le résultat comme suit :

L'excédent de fonctionnement soit 22 132,17 € est affecté au compte 1068 pour un montant de 4 222,83 € et au compte 002 pour un montant de 17 909,34 €.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à affecter les résultats des comptes administratifs 2017 comme ci-dessus énoncés, ce qui est fait à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 : Débat d'orientation budgétaire 2018

1° Les objectifs et obligations légales

L'article 107 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe) a modifié les articles L. 2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB (débat d'orientation budgétaire), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi et s'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces dispositions imposent, pour les communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport est transmis au préfet ainsi qu'au président de l'intercommunalité dont la commune est membre. Il est mis à la disposition du public à la Mairie dans les quinze jours qui suivent son examen par le conseil municipal.

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH qui en sa qualité d'adjoint au Maire chargé des finances, présente une analyse de la situation financière de la Commune de Chatillon-sur-Chalaronne au terme de l'exercice 2017 ainsi que les orientations budgétaires qui prévaudront à la mise en œuvre du budget primitif de l'exercice 2018 pour le budget principal et les budgets annexes (assainissement, eau, camping).

Dans ce cadre, il commente le contenu de la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux avec la convocation à cette séance du Conseil municipal.

Budget général de la commune

A l'issue de la présentation, Monsieur le Maire ouvre le débat et donne la parole à M.RENOUD-GRAPPIN :

« Comme vous l'avez précisé ce débat d'orientation budgétaire s'ouvre une nouvelle fois sans que nous disposions des chiffres de la fiscalité que doivent communiquer les services de l'Etat. Malgré l'avancée informatique, il n'y a pas d'amélioration depuis 20 ou 30 ans. Je propose au Maire de déposer un vœu à l'attention des TPG puisqu'en général les Maires sont sollicités chaque année. ».

Mme NOUGUIER déclare qu'elle est la première à le déplorer. Effectivement il y a un outil informatique existant mais il n'est toujours pas mis à jour. Par contre à ce jour la fonction de TPG a disparu et a été remplacée par un administrateur départemental des finances publiques.

M.RENOUD-GRAPPIN :

« La DGF a diminué sur 10 ans de 1 million d'euros mais pour être tout à fait objectif, l'examen détaillé des comptes 73 et 74 permet d'observer des évolutions très différentes ligne après ligne. Le total des comptes 73 et 74 ne varie pratiquement pas de 2010 à 2017. Il ne faut pas s'arrêter sur une seule ligne budgétaire. Au chapitre des dépenses d'investissement le poste le plus élevé reste l'annuité de remboursement en capital qui n'autorise guère de grandes initiatives. Je le redis, les finances restent plombées par le poids du centre nautique pour un certain nombre d'années encore. La dette de Châtillon au 1^{er} janvier était de 3 100 € par habitant, qui reste un ratio élevé, ce qui vous prive de mon esprit d'initiative ».

M.QUIBLIER-SARBACH :

« Il est vrai que l'on fait dire ce que l'on veut aux chiffres. Néanmoins, il y a bien eu baisse de la DGF et l'endettement de la commune est le même qu'il y a 10 ans. Mais est ce qu'une fois en 10 ans, vous avez fait une proposition à cette table ? Je ne vous ai jamais vu faire la moindre proposition. Cela fait 10 ans que j'attends que vous me surpreniez.

Monsieur le Maire intervient :

« Le grand projet de ce mandat initié par Yves CLAYETTE était le centre nautique et il a été réalisé. Cela n'empêche pas que l'on a accompagné et qu'on accompagnera d'autres projets tel que le réaménagement de l'office de tourisme avec création de places de parking, le tennis couvert, un projet de terrain de foot synthétique est en cours...et bien d'autres projets sont à l'étude qui risquent de surprendre. A la fin du mandat on aura un endettement de 11 millions d'euros donc inférieur à celui de notre arrivée. Je souhaite à la prochaine équipe de travailler aussi bien sinon mieux.

Je souhaite vraiment continuer à amener du service à la population. Il ne suffit pas d'augmenter les taux, ce n'est pas le but. On est là pour trouver des solutions en continuant la mise en place de nouveaux services ou en améliorant le quotidien. Je souhaite qu'avec l'équipe on arrive à cela ».

M.QUIBLIER-SARBACH :

« Il faut arrêter de polémiquer avec le centre nautique. Ce dernier a été réalisé au bon moment. A ce jour le coût serait de 30 à 40% supérieur. Finalement, on a permis à la population de bénéficier d'une structure exceptionnelle (qui est à la fois sportive et ludique)

comme l'école de musique, le cinéma. Il faut arrêter de focaliser car le centre nautique n'a pas été un mauvais investissement. Le but est d'apporter le maximum de services afin de faire vivre le commerce ».

M.FORAY :

« Quand la Commune de Châtillon proposera à la Communauté de Communes de prendre en charge le centre nautique aussi bien en investissement qu'en fonctionnement ? Il faut rappeler que les Châtillonnais vont participer au financement de celle de la commune de Villars par l'intermédiaire de la communauté de communes ».

Monsieur le Maire répond :

« Il s'agit d'un transfert de charges avec un transfert de structures. Il ne faut pas se battre pour transférer la piscine mais travailler pour que les charges soient en commun. A l'époque, avec M.CLAYETTE, j'ai alerté en demandant d'être vigilant. Il m'a été répondu que ce n'était pas notre problème et maintenant on s'aperçoit que cela ne va pas être le cas. Demain d'autres compétences vont disparaître et on subira. Désormais il y a une communauté de communes qui existe par la loi NOTRe et il faut la faire vivre.

Les budget Annexes

a) Le budget Assainissement

A l'issue de la présentation par Monsieur QUIBLIER-SARBACH, Monsieur le Maire ouvre le débat :

Aucune observation n'est formulée.

b) Le budget Eau

A l'issue de la présentation par Monsieur QUIBLIER-SARBACH, Monsieur le Maire ouvre le débat :

Aucune observation n'est formulée.

c) Le budget Camping

A l'issue de la présentation par Monsieur QUIBLIER-SARBACH, Monsieur le Maire ouvre le débat et donne la parole à M.RENOUD-GRAPPIN :

« On a remis au niveau le camping avec son classement. Le camping constitue tout de même une source intéressante d'apport à la vie locale, à la vie commerciale et on est en phase de stagnation depuis plusieurs années. Il faudrait avoir un vrai programme de rénovation de ce camping car on ne peut pas raisonner par rapport aux fréquentations comme on raisonnait il y a encore 20 ans. Il faut que les équipements suivent ».

M. QUIBLIER-SARBACH :

« Il y a une réflexion très profonde à mener. Il y a peu de temps vous étiez content et vous trouviez normal que le camping redevienne un trois étoiles parce qu'il vaut mieux un bon trois étoiles qu'un mauvais quatre étoiles. Le camping a muté vous avez raison. Le camping sur Châtillon-sur-Chalaronne pratique des tarifs raisonnables et la clientèle est une clientèle de

passage et une clientèle avec un faible budget. Je ne crois pas qu'il y aurait beaucoup plus de monde si on investissait des sommes importantes. Ne faut il pas plutôt trouver d'autres fédérateurs, mais c'est une réflexion profonde. Il faut passer par une étude de marché. »

M. LE MAIRE :

« Cette étude est en cours car avec le chéquier de la région Rhône Alpes on bénéficie d'un audit complet. On est sur la première étape. On a le deuxième chéquier région avec Ain tourisme car on réfléchit à des solutions. Il faut du temps et il y a des choses à mettre en place au niveau touristique. Ce n'est pas par hasard non plus si la commune Châtillon a pris une action à 10 euros certes, mais cela permet quand même de discuter dans la nouvelle SPL du Tourisme de la Dombes. Il y a un travail de fond à faire sur l'aspect touristique et le logement de plein air. Il faut travailler avec l'ensemble des professionnels du tourisme.

Après avoir entendu ce rapport sur le débat d'orientation budgétaire 2018 pour le budget principal et les budgets annexes (assainissement, eau et camping), et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire :

- **Approuve à l'unanimité la présentation du rapport du débat d'orientation budgétaire 2018 pour le budget principal et les budgets annexes.**

RAPPORT N° 5 : Rapporteur Monsieur QUIBLIER-SARBACH

Création d'emplois saisonniers espaces verts, musée, voirie, camping / Approbation

Compte tenu des besoins saisonniers 2018, il vous est proposé la création des emplois contractuels suivants :

Service Espaces Verts :

- 2 agents contractuels à temps complet du 12 mars 2018 au 30 septembre 2018. Le salaire sera calculé sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique (Indice Brut 347).

Service Voirie :

- 1 agent contractuel à temps complet du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018. Le salaire sera calculé sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique (Indice Brut 347).
- 1 agent contractuel à temps complet du 1^{er} juin 2018 au 30 septembre 2018. Le salaire sera calculé sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique (Indice Brut 347).

Service Musée :

- 1 agent contractuel à temps complet d'une durée de 35 heures par semaine, du 3 avril 2018 au 19 octobre 2018. Le salaire sera calculé sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint du patrimoine (Indice Brut 347).
- 1 agent contractuel à temps incomplet d'une durée de 26 heures par semaine, du 3 avril 2018 au 19 octobre 2018. Le salaire sera calculé sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint du patrimoine (Indice Brut 347).

Service Camping :

- 2 agents contractuels à temps complet rémunérés sur la base du 8^{ème} échelon du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (Indice Brut 430) du 1^{er} avril 2018 au 5 octobre 2018.

- 1 agent contractuel à temps complet rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique (Indice Brut 347) du 1^{er} juin 2018 au 31 août 2018, sachant que cette période sera scindée en trois contrats.

Monsieur QUIBLIER-SARBACH précise qu'un agent supplémentaire est prévu au service voirie et au service espaces verts exceptionnellement cette année sur une période plus longue car c'est l'année de passage du jury pour le label quatre fleurs.

M. le Maire propose d'approuver la création des emplois contractuels ci-dessus énoncés.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité la création des emplois saisonniers, ci-dessus détaillés.**

RAPPORT N° 6 : Rapporteur Monsieur Le Maire

Médiathèque / Autorisation de procéder à un désherbage des livres

Comme l'année précédente, à la demande de la Responsable de la médiathèque il est nécessaire de procéder à un désherbage de livres.

Pour cela il faut que le Conseil municipal autorise le déclassement des documents suivants, provenant de la médiathèque municipale :

- Documents en mauvais état,
- Documents au contenu obsolète,
- Documents ne correspondant plus à la demande des lecteurs,
- Exemplaires multiples.

Ce désherbage concerne 1035 documents. Sur chaque document sera apposé une mention « Pilon » et la marque d'appartenance de la médiathèque sera barrée. Une liste précise est établie et sera jointe à la délibération.

Ces documents seront cédés gratuitement, ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil municipal doit charger la responsable de la médiathèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus.

Monsieur le Maire informe que des cabanes à livres sont installées à plusieurs endroits de la Commune (enlevées pendant la période hivernale). Il précise également qu'un certain nombre de commerçants ont mis en place des cases à livres à l'intérieur de leur boutique.

Monsieur le Maire propose d'approuver le désherbage des livres de la médiathèque dans les conditions citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité le désherbage des livres de la médiathèque.**

RAPPORT N°7 : Rapporteur Monsieur QUIBLIER-SARBACH

Sollicitation des fonds leader pour l'emploi occasionnel au secrétariat administratif / Approbation et autorisation de signature

Dans le but d'étudier différents projets sur la Commune, il a été nécessaire de faire appel à une chargée de mission en développement territorial.

La mission est consacrée à une étude juridique et financière ainsi que d'autres aspects d'aide, à la prise de décision avec rédaction de cahier des charges, accompagnements et recherches de subventions notamment européennes, rédaction et gestion de ces demandes.

Ce poste est subventionné par des fonds LEADER.

La mission est envisagée pour la période du 21 novembre 2017 au 20 novembre 2018.

Le montant global estimé est de 44 850 € comprenant la masse salariale, les coûts directs (déplacements...) et les coûts indirects (frais de structure).

Il est nécessaire de solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du programme LEADER.

Le financement de l'accompagnement est le suivant :

Subvention LEADER : 30 590 €

Autre subvention : 7 647 €

Autofinancement : 6 613 €

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- sollicite une subvention auprès de l'Europe au titre du programme LEADER.
- engage le conseil municipal à financer le solde du financement par inscription des crédits nécessaires au budget et à compenser si les recettes prévues sont moindres qu'espérées.

RAPPORT N° 8 : Informations Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire donne pour information le tableau des déclarations d'intention d'aliéner vu en commission d'urbanisme depuis le conseil municipal du 30 janvier 2018.

RAPPORT N° 9 : Actes de gestion du Maire

Aucun acte de gestion du maire n'a été pris depuis le 30 janvier 2018.

RAPPORT N° 10 : Informations du Maire

Pôle emploi

- Au 15 février 2018 le nombre de demandeurs d'emploi était de 293 dont 150 hommes et 143 femmes. Indemnisables 251 – non indemnisables 42

Prochaine réunion du Conseil Municipal

- Elle se déroulera le mardi 3 avril 2018, à 18 heures 30.

Quelques dates à retenir

- Samedi 11 mars : le premier salon de l'habitat à l'Espace Bel Air.
- Jeudi 15 mars : ballet la Belle au Bois dormant, au cinéma l'Etoile à 19 heures 30.
- Vendredi 16 mars : Randonnée nocturne pour la Ligue contre le cancer. Départ au Centre Social La Passerelle dès 18 heures 30.
- Dimanche 18 mars : Le salon du livre organisé par l'APIC (association des parents d'élèves) de l'école Commerson à l'Espace Bel Air.
- Lundi 19 mars : Cérémonie du 19 mars.

- Courses hippiques lundi 19 mars.
- Jeudi 22 mars : Théâtre à l'Etoile.
- Samedi 31 mars : carnaval nocturne du centre social La Passerelle.
- Dimanche 1^{er} avril : prix de la ville fleuri (cercle cycliste chatillonnais).
- Lundi 2 avril : Chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes au Centre Culturel et sous les Halles.

RAPPORT N° 11 : Informations des Adjointes

Mme BIAJOUX :

- ⇒ Mme BIAJOUX remercie tous les élus qui ont participé au repas du CCAS. Ce dernier a été un grand succès. Il y a eu beaucoup de remerciements avec de très beaux témoignages. Dix huit jeunes étaient là pour servir et cela a été énormément apprécié.

M. MONTRADE :

- ⇒ Châtillon a été classé plus beau marché de l'Ain puis plus beau marché de Rhône Alpes. C'est une belle étape et M. MONTRADE remercie tous ceux qui ont contribué à cette réussite. Maintenant Châtillon concourt pour le plus beaux marché national parmi 25 autres. Il demande à tous de communiquer pour faire voter pour Châtillon.
- ⇒ Concernant le salon de l'habitat qui aura lieu samedi et dimanche prochain, c'est un essai qui est lancé cette année. Il y a 33 exposants et c'est gratuit.
- ⇒ Cinéma organisé dimanche soir à 18 heures à l'Etoile par le Rotary pour Espoir en Tête. C'est une belle action qui est faite pour la recherche médicale afin d'acheter du matériel pour les maladies du cerveau.

Mme LEVERT :

- ⇒ Une information pour M. LEGRAS qui fait partie de notre équipe maintenant et qui doit faire partie de la commission urbanisme. il y a une commission d'urbanisme ce vendredi à 14 heures et on lui souhaite la bienvenue à la commission.

Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les participants à savoir le public, les membres du Conseil Municipal, la presse en la personne de M. Dominique DUBREUIL pour le progrès ainsi que M. Florian ROCHET pour la voix de l'Ain, Mme Fabienne FLORIT Chargée de la Communication, Mme Marylise LENOUVEL, Chargée de Cabinet, Mme Marlène DOIDY, Directrice Générale des Services Adjointe et Mme Patricia ROBILLARD, Directrice Générale des Services.

Pour extrait certifié conforme,
M. le Maire
Patrick MATHIAS